

Lettre ouverte à Monsieur le Maire et aux Conseillers municipaux de Loire Authion

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Jeudi 15 février dernier s'est tenu un conseil municipal où chacun d'entre vous a émis un vote sur l'organisation des écoles de la commune nouvelle pour la rentrée 2018.

A l'initiative de la commune, une enquête avait été effectuée auprès des personnels et des parents d'élèves à l'automne pour permettre un vote qui prenne en compte l'avis des citoyens. Nous annexons à ce courrier pour rappel les résultats de l'enquête. La majorité des enseignants et des parents d'élèves de Loire Authion se sont prononcés pour 4 jours de classe (Ce n'était pourtant pas aisé de faire valoir ce point de vue avec le questionnaire proposé.)

Monsieur le Maire, vous vous exprimiez ainsi dans le Courrier de l'Ouest du 26 janvier : *"Nous avons lancé une enquête auprès des parents d'élèves, des enseignants et du personnel des écoles qui prônent le retour aux 4 jours"* et plus loin : *"La décision politique n'est pas prise"*.

Effectivement, nous ne pouvons que constater que la décision est très politique et peu démocratique. Comment se fait-il que l'analyse des professionnels de l'enfance qui travaillent chaque jour au plus près des enfants soit balayée d'un revers de main? Comment se fait-il que l'avis majoritaire des citoyens ne soit pas relayé par les élus?

Nous n'avons pas la même vision de la démocratie...

Alors que les médias annoncent le retour de 85% des communes à 4 jours et la mort de la réforme des rythmes scolaires - un échec au plan national! - nous refusons de continuer l'expérimentation de la mise sous tutelle du fonctionnement de l'Ecole par les collectivités territoriales. Les enseignants veulent pouvoir continuer à instruire leurs élèves dans des conditions qui le permettent. Il demandent une claire séparation entre le temps scolaire et le temps périscolaire. Les parents demandent à être entendus. Rien n'empêche avec le fonds de soutien maintenu (*mais jusqu'à quand? A partir de quand devons nous payer nos TAPs?*) de faire des activités périscolaires de qualité en centre de loisirs le mercredi comme cela se fait déjà dans certains communes de France.

Nous demandons donc à ce que le point de vue majoritaire soit pris en considération et que notre commune fasse une demande de retour à 4 jours auprès de l'Inspection académique de Maine et Loire.

Nom Prénom	Qualité (parent, enseignant...)	Signatures

Une rendez-vous sera demandé en mairie pour porter les signatures. Si vous souhaitez faire partie de la délégation qui sera reçue ou recevoir les informations, n'hésitez pas à donner votre contact.

Contact centralisation des signatures : Magali LARDEUX, 28 levée du Roi René, 49250, St Mathurin sur Loire, ou à scanner et envoyer sur magali.lardeux@wanadoo.fr